



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipement et transports : services extérieurs

Question écrite n° 31723

Texte de la question

M. Jacques Desallangre souhaite appeler l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la situation des effectifs au sein des services déconcentrés de l'équipement. Il semble qu'actuellement s'amorce un processus de réduction des effectifs et des moyens des services de l'équipement. Pourtant cette administration, chargée d'intégrer et de mettre en cohérence les préoccupations de niveaux national et local, de l'étude jusqu'à la réalisation, tient une place de premier ordre dans la hiérarchie des attentes de nos concitoyens. C'est pourquoi il souhaite obtenir toutes informations permettant de l'éclairer sur l'évolution des effectifs et des moyens de la direction de l'équipement.

Texte de la réponse

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement est très attaché au développement d'un service public de l'équipement de qualité, qui contribue au développement local et prenne en compte les exigences des usagers et des collectivités territoriales. Dès sa prise de fonctions, il a pu apprécier tous les efforts déployés par les personnels placés sous son autorité pour améliorer leur qualification et moderniser les services. Malgré cela, 16 000 emplois avaient été supprimés en 15 ans à l'équipement et un programme triennal élaboré en 1996 prévoyait une nouvelle réduction de 1 000 postes par an pour 1997, 1998 et 1999. Dans ce contexte, il est évident que la poursuite de la politique de baisse massive et systématique des emplois engagée par le précédent gouvernement était inacceptable. Les conditions de préparation de la loi de finances pour 1998 n'avaient permis qu'un début d'infléchissement de la politique qui était ainsi menée. Le ministre a donc souhaité disposer des éléments permettant de dégager des perspectives d'évolution des métiers dans le secteur de l'entretien et de l'exploitation des routes et des voies navigables qui avait jusqu'à présent supporté l'essentiel des réductions d'emplois. Dans ce but, il a ouvert en janvier 1998 une conférence nationale qui a associé les représentants du personnel et de l'administration. L'organisation de la viabilité hivernale, notamment dans les départements de montagne, y a été largement abordée. Les conclusions de cette conférence, les analyses des autres domaines de l'activité de l'équipement, les visites du ministre sur le terrain et les rapports qu'il entretient avec les élus ont renforcé sa conviction que les services de l'équipement ne pouvaient plus continuer à perdre 1 000 emplois par an et qu'ils devaient être traités plus équitablement que par le passé, dans le cadre du maintien du niveau des effectifs de l'ensemble de la fonction publique de l'Etat fixé par le Gouvernement. La loi de finances pour 1999 traduit cette orientation en limitant la réduction d'emplois à 490, au lieu des 1 000 initialement programmés par le précédent gouvernement. Pour les agents d'exploitation, cette réduction est divisé par trois. Ces mesures ont permis de procéder à un traitement plus adapté des services qui ont, sur la base de critères objectifs, le plus de difficulté à assurer leurs missions. Des mesures importantes ont également été prévues pour 1999 au profit des différentes catégories de personnel. Elles s'ajoutent aux effets de l'accord salarial dont les dispositions en faveur des bas salaires bénéficient directement aux agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement. C'est ainsi que les crédits de personnels concernant l'équipement dans la loi de finances pour 1999 se situent à environ 20,5 milliards de francs, en augmentation de 2,6 % par rapport aux dotations initiales inscrites en 1998. C'est dans le même esprit que le ministre aborde la préparation

du projet de loi pour l'année 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31723

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3750

Réponse publiée le : 2 août 1999, page 4748